

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - JUILLET 2016 (du 1<sup>er</sup> au 19)

**La revue de presse est interrompue pour congés du 20 juillet au 8 août 2016.**

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
✓ Enquête sur l'attentat du 26 juin, « Actes de déstabilisation ».....	3
▶ Travaux parlementaires, code de la communication.....	4
▶ Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie de novembre.....	10
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	10
▶ Insécurité, vindicte populaire, kidnappings.....	10
▶ Justice, réconciliation nationale, gouvernance.....	12
▶ Droits de l'enfant, droits des femmes.....	13
▶ Médias.....	14
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	14
▶ Ressources naturelles, trafics, bois de rose, foncier, calamités.....	14
▶ Coopération, Banque mondiale, FMI.....	17
▶ Vie économique, climat social.....	18

## POLITIQUE

### ▶ Conjoncture politique

**16/07 - La commission épiscopale « *Justice et paix* » dresse un sombre tableau de la situation. Elle suggère la tenue d'une table ronde entre dirigeants et administrés afin d'éviter un embrasement.** Faisant référence à des faits d'actualité, la commission s'alarme de la situation sécuritaire, des dysfonctionnements de la justice et de la mauvaise gouvernance. Les attentats et les actes de banditisme à répétition, les actes de vindicte populaire, la contestation d'exploitations minières, la corruption chronique au sein de l'administration, ainsi que les débats sur les libertés individuelles constituent pour elle autant de motifs d'inquiétude. « *La population vit dans une crainte perpétuelle car le pouvoir n'arrive pas à protéger les personnes et leurs biens* », lit-on par exemple dans le communiqué concernant la sécurité. « *L'avenir s'assombrit car ce qui devrait être un lieu de vie et source de revenu et puis servir de lieu de tombe est vendu à d'autres* », déplore « *Justice et paix* » à propos des exploitations minières contestées. « *À cela s'ajoute le non-respect de l'équité et de l'impartialité au niveau de la justice (...), ce qui fait que l'État de droit n'est qu'utopie. Corruption et cupidité sont reines au sein de l'administration* », peut-on encore lire. Selon le porte-parole, Mgr Rakotondrajao, la situation sociale est au bord de la rupture. « *Nous vous demandons humblement de ne pas faire la sourde oreille ni de vous murer dans un excès de confiance* », adresse l'organisation catholique aux tenants du pouvoir.

**01/07 - « *Pour une gouvernance électorale crédible et démocratique* ». Tel est l'objectif de la CENI pour son plan de travail 2016/début 2017.** Pour y parvenir, l'amélioration et l'harmonisation du cadre juridique des élections est incontournable, et ce avant la prochaine révision de la liste électorale. Les textes amendés devront être soumis au Parlement à la session d'octobre. Pour ce faire, une plateforme de concertation est mise en place avec les juridictions électORALES, la HCC et un groupe d'experts. Une source auprès de la CENI reconnaît toutefois que « *quels que soient les efforts, le dernier mot appartiendra à l'exécutif et, après, au Parlement* ». Quelques mois avant la fin de son mandat, la CENIT avait, par exemple, élaboré et remis à l'exécutif un avant-projet de loi destiné à l'amélioration du processus électoral. Un texte que le gou-

vernement de Transition a ignoré. La question de l'indépendance de la CENI vis-à-vis du pouvoir continue de faire débat. Son indépendance est limitée, non seulement sur le plan financier mais également sur le plan juridique, admettent des commissaires électoraux. Les améliorations du cadre juridique escomptées avant début 2017 toucheront directement la présidentielle de 2018, d'où l'importance de ces travaux. Parmi les objectifs fixés figure la couverture du gap qui devrait permettre d'atteindre les 10 millions d'électeurs lors de la révision de la liste électorale qui débutera le 1er décembre, soit 1,4 million inscrits de plus qu'actuellement.

**04/07 - Marc Ravalomanana :** « *Comme je l'ai toujours annoncé, je serai candidat en 2018* ». Pour la première fois depuis son retour d'exil en octobre 2014, l'ancien président a réuni ses partisans pour leur annoncer le lancement de la reconquête du pouvoir. Il affirme avoir déjà fait part de ses intentions aux partenaires de Madagascar à l'occasion de ses récents déplacements à l'étranger. Son parti le TIM, est appelé à rassembler toutes les forces politiques qui aspirent au changement. Donat Andriamahefaparany, secrétaire général du parti déclare : « *Je ne fais que rapporter ce que tout le monde sait déjà. Mais le pays est en grande difficulté. Personne n'est plus en sécurité. Aussi, il est impératif que nous prenions nos responsabilités. Nous n'allons pas jouer sur le terrain de l'instabilité car, nous ne sommes pas des putschistes. Ce que nous allons faire c'est attendre les élections démocratiques. Parce que nous avons confiance en la popularité du président Ravalomanana. Nous savons que le parti TIM reste une formation politique forte* ». Marc Ravalomanana est le premier à déclarer officiellement sa candidature à la présidentielle de 2018 « *ou même avant 2018* » ajoute-t-il, laissant entendre que le pouvoir risque de ne pas pouvoir se maintenir jusqu'à cette échéance. D'autres déclarations de candidature ne devraient pas tarder, comme celle d'Andry Rajoelina et d'autres figures de l'opposition, tel l'ancien premier ministre Omer Beriziky. Selon *La Vérité*, le pouvoir aurait l'intention de réviser la Constitution afin, notamment, de limiter à deux le nombre de mandats que pourrait accomplir un président de la République, disposition qui exclurait d'office Marc Ravalomanana et Didier Ratsiraka.

**08/07 - Selon *La Gazette*, la question de l'éligibilité de Marc Ravalomanana reste en suspens.** « *D'un côté, Marc Ravalomanana est inéligible en raison de ses condamnations pénales. Ceci dit, il n'est pas certain que ces condamnations soient définitives, sachant qu'il a été jugé par défaut. D'un autre côté, Marc Ravalomanana entend bénéficier de l'amnistie prévue aux résolutions 18 et 20 de la Feuille de route de septembre 2011 qui a été insérée dans l'ordonnement juridique malgache. En attendant une amnistie formelle, Marc Ravalomanana se prévaut d'une amnistie de fait. Celle-ci a du mal à passer dans les rangs du pouvoir qui craint la montée en puissance du fondateur de Tiko. Cette panique explique la création précipitée d'une Cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale, chargée de statuer sur des infractions commises entre 2002 et la fin de la Transition. Il s'agit pour les dirigeants actuels de faire d'une pierre deux coups, en frappant à la fois Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina. A travers une instrumentalisation de cette Cour spéciale, l'équipe dirigeante espère faire ressortir au grand jour les infractions pour lesquelles Marc Ravalomanana n'a pas encore été condamné, puis obtenir à tout prix son inéligibilité pour le prochain scrutin présidentiel. Après avoir trahi Andry Rajoelina, Hery Rajaonarimampianina est tenté de rompre ses engagements avec Marc Ravalomanana* ».

**15/07 - Marc Ravalomanana :** « *Je n'ai plus de problème avec la France* ». Reçu au Quai d'Orsay le 11 juillet par le directeur de l'Afrique et de l'océan Indien, Marc Ravalomanana a répondu à l'invitation adressée par l'ambassadrice Véronique Voulard-Aneini à l'occasion de la célébration de la fête nationale française. Il affirme que désormais ses relations avec la France sont au beau fixe. *Midi* rappelle que l'ancien président a toujours eu des relations conflictuelles avec les ambassadeurs de France qui se sont succédé à Madagascar durant ses mandats. L'un d'eux, Gildas Le Lidec, déclaré persona non grata, a dû quitter la Grande île. Interrogé sur le « *Mouvement pour la liberté de la presse* » né de l'adoption par le Parlement du nouveau code de la communication médiatisée, **Marc Ravalomanana a estimé que le combat des journalistes est légitime.** « *Aucun pays ne peut se développer sans la liberté de la presse. Il ne peut y avoir de démocratie sans cette liberté de presse et d'expression* », a-t-il martelé, ajoutant : « *Les dirigeants qui entrent en conflit avec les journalistes ne pourront pas aller plus loin* ».

**11/07 - Des entités et des personnalités politiques regroupées au sein du mouvement « *Mitsangana ry Malagasy* » [« *levez-vous* »] réclament le départ du chef de l'État.** 16 partis politiques dont les quatre entités membres de l'Armada (pro-Rajoelina) et des personnalités politiques comme Omer Beriziky, ancien premier ministre, d'anciens ministres de la Transition comme Christine Razanamahasoa, Augustin Andriamananoro, Hajo Andrianarivelo, Alain Andriamisezaza, Joseph Yoland ont signé une déclaration commune demandant la démission de Hery Rajaonarimampianina. Seul le parti TIM manque au tableau. Si certains parlent de « *démission* », d'autres n'hésitent pas à appeler à une « *insurrection populaire* » pour démettre le chef de l'exécutif. Les observateurs voient dans la situation présente et dans l'attitude du chef de l'État des similitudes avec le contexte qui a précédé la « *révolution Orange* » et a conduit au renversement de Marc Ravalomanana. « *Les richesses de ce pays sont spoliées pour satisfaire des intérêts personnels et ceux*

d'un parti. En plus de cela, ils veulent maintenant museler la population. Aussi, sommes-nous ici pour appeler tous les Malgaches à se dresser. Tout avis contraire à celui du pouvoir est, systématiquement, qualifié 'd'acte de déstabilisation' ». a harangué Omer Beriziky. Midi s'interroge sur la position qui sera celle de Marc Ravalomanana vis-à-vis de cette tentative de fédération de l'opposition lorsqu'il sera rentré de sa tournée en Europe.

**05/07 - Nouveau « dialogue politique » UE/Madagascar : « Le premier ministre a informé l'UE que les élections provinciales et régionales se tiendront en 2017 »**, indique un communiqué conjoint. La priorité reste néanmoins la fiabilisation de l'élection présidentielle de 2018. « Une mission de suivi des recommandations de la mission électorale de 2013 est prévue en octobre », annonce l'UE.

Le chef de délégation de l'UE, Antonio Sanchez-Benedito a profité de cette rencontre pour faire part de la **préoccupation des partenaires concernant le renforcement de la sécurité** à l'approche des sommets qui doivent se tenir à Madagascar en fin d'année.

## ✓ **Enquête sur l'attentat du 26 juin, « Actes de déstabilisation »**

**01/07 - Le leader étudiant Berija Ravelomanantsoa, que l'on dit proche du régime, s'est plaint sur diverses stations de la perquisition opérée à son domicile** suite à l'attentat commis au stade de Mahamasina au soir de la célébration de la fête de l'indépendance. D'après *La Gazette*, le syndicaliste serait membre du réseau de Claudine Razaimamonjy, femme d'affaires proche du couple Rajaonarimampianina et qui s'attribue de façon controversée des marchés publics en pays Betsileo. Serait membre également de ce réseau Jean-Pierre Randrianamboarina, le leader étudiant victime de mauvais traitements par les forces de l'ordre à l'université d'Antananarivo en 2015. Les deux hommes auraient reçu pour mission, avant le 26 juin, de sillonner les bas quartiers pour exhorter la population (moyennant rétribution) à se rendre au défilé militaire au stade de Mahamasina. « Les enquêteurs de la gendarmerie ignoraient les opérations souterraines confiées à ce leader par les proches du chef de l'Etat », affirme le quotidien. Berija Ravelomanantsoa s'est fait connaître en janvier 2015 en prenant la tête sur le campus de manifestations contre les délestages. Il a été accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat et son domicile avait déjà été perquisitionné. Condamné à six mois de prison avec sursis pour détention de stupéfiants, il aurait été « retourné » par le pouvoir. « Curieux malentendus qui ont emmené les enquêteurs à s'en prendre à un pion du régime », ironise le titre.

**04/07 - Attentats du 26 juin : les partisans d'Andry Rajoelina récuse les affirmations du pouvoir qui font porter la responsabilité de ces actes sur l'opposition.** Pour la Mapar, ce sont les forces de l'ordre qui ont failli à leur mission, obnubilées par la protection des autorités et délassant la sécurité des citoyens.

**05/07 - Attentat de Mahamasina : dans une vidéo publiée sur YouTube, le sénateur Lylison, sous mandat d'arrêt depuis le 1er juin mais toujours en cavale, accuse le pouvoir de manipulation.** Selon ses dires, « ce sont les dirigeants qui ont fomenté cette tuerie afin de ternir l'image de l'opposition. Si c'était les opposants qui avaient organisé cet attentat, ils auraient visé directement les autorités qui étaient présentes à la tribune centrale ». Pour appuyer sa thèse l'élus rappelle que le pouvoir avait annoncé la préparation d'actes de déstabilisation dès avant le 26 juin, « comme s'il savait déjà quelque chose ». Et de poursuivre : « cette bombe a été introduite à Mahamasina soit par un ou des éléments des forces de l'ordre complices du régime, soit par un ou des agents de la présidence qui ont disposé d'un badge ou d'une autorisation spéciale pour circuler librement à l'intérieur du stade durant l'installation des matériels de sonorisation ». Il se demande également pourquoi cette bombe a explosé juste après le départ du chef de l'Etat et de ses proches collaborateurs. L'ancien directeur de la FIS se dit convaincu que les hommes qui ont perpétré cet attentat sont les mêmes que ceux qui ont attaqué dans le passé le local de la station Viva à Fianarantsoa. Contactée par téléphone, la présidence a déclaré à RFI « ne pas vouloir répondre au cinéma de Lylison », ayant des choses, plus importantes, à gérer.

**Crainte d'attentat à l'aéroport d'Ivato - Renforcement de la détection d'explosifs.** Les forces de l'ordre sont sur le qui-vive. Après l'acte qui fait trois morts et 88 blessés au stade de Mahamasina, la sécurité a été renforcée. L'accès à l'aérogare est désormais réglementé.

**06/07 - Le domicile de Monja Roindefo, ancien premier ministre de la Transition, investi par les forces de l'ordre.** Selon *Midi*, elles n'étaient pas en possession de mandat de perquisition ou de mandat d'arrêt. Le président du Monima se demande si cette intrusion n'est pas liée à ses récentes prises de position, notamment en faveur des régions défavorisées du Sud, dont il est originaire, et contre le code de la communication. Il avait également demandé à ce que les responsables des attentats de Mahamasina et du car-brousse de Beroroha soient traduits devant la justice et sévèrement punis.

**07/07 - Un cameraman de Viva (station pro-Rajoelina) convoqué par la gendarmerie dans le cadre de l'enquête sur l'attentat du 26 juin.** Il n'était pas présent au stade de Mahamasina ni durant ni après

l'attentat mais faisait partie des journalistes accrédités pour la couverture des cérémonies. Après un changement d'organisation en interne de la station, une autre personne a pris sa place. Les soupçons de la gendarmerie reposeraient sur le fait qu'il ne s'est pas rendu au stade alors qu'il avait été accrédité. Ses téléphones portables ont été réquisitionnés afin d'analyser ses conversations. La nouvelle a mis en émoi la profession, la station *Viva* étant de celles qui participent activement au mouvement contre l'adoption du code de la communication.

**09/07 - Un présumé lanceur de grenade placé en détention préventive. Les liens entre les trois actes terroristes commis les 25 et 26 juin restent flous.** L'homme, âgé de 28 ans et sans emploi, se faisant passer pour un déséquilibré mental, ne semble pas avoir aidé les enquêteurs à avancer dans leurs investigations. Il a été appréhendé après qu'un agent de renseignements en tenue civile, ait alerté la police sur le comportement de 4 individus qui ont lancé un engin explosif tout près du lieu où l'un des attentats du 26 juin avait été commis.

**13/07 - Dix personnes mises en détention préventive à Tsiarahy et Antanimora. Elles sont inculpées de détention d'explosifs.** Une expertise effectuée par la police scientifique et technique révèle que les objets et matériels saisis remplissent les conditions techniques pour la fabrication de bombes artisanales. Les enquêtes ont permis à la police de remonter jusqu'à une société d'exploitation de granit d'où sont sortis ces objets et matériels compromettants. Aucun lien avec les attentats perpétrés les 25 et 26 juin pendant la célébration de la fête de l'indépendance n'est pour l'instant établi.

**11/07 - Où est le sénateur Lylison ? La question se pose au moment où le Sénat siège en session extraordinaire.** Le règlement intérieur prévoit l'obligation d'assiduité de ses membres. Des sanctions sévères sont prévues à l'encontre des absentéistes. Les sénateurs trop souvent absents sont sanctionnés par des retenues sur leurs indemnités et risquent même d'être destitués. Toute absence doit avoir des explications plausibles auprès du Bureau permanent, or la dernière apparition du sénateur en séance remonte au mois de mai. Depuis la perquisition menée par les forces de l'ordre à son domicile et la publication de son interdiction de sortie du territoire il est demeuré introuvable. Il ne s'est manifesté que par des vidéos postées sur *YouTube*. La position du Sénat est sans équivoque en ce qui le concerne : « *Un parlementaire est protégé par l'immunité parlementaire lorsqu'il exerce ses fonctions mais René Lylison est poursuivi pour une affaire étrangère à ses fonctions de sénateur* », selon le président du Sénat, Honoré Rakotomanana. Le Bureau permanent du Sénat n'a pas encore tranché sur son cas. En attendant, il continue de jouir de ses droits et prérogatives en qualité de sénateur élu sous les couleurs du Mapar. *Midi* croit savoir que le sénateur Lylison aurait quitté le sol malgache depuis quelques semaines. Il ferait la navette entre Singapour, l'île Maurice et Dubaï.

## ► Travaux parlementaires, code de la communication<sup>1</sup>

**01/07 - Guerre déclarée entre médias et autorités. Les journalistes n'ont pas réussi à rencontrer les députés à la veille du vote du code de la communication.** Ils s'étaient rués en nombre à l'Assemblée nationale dans l'espoir d'obtenir un ajournement du vote et une remise à plat du texte jugé liberticide. Sifflants, banderoles et masques de chirurgien sur le visage pour protester contre le musellement de la liberté d'expression. Ils étaient plus d'une centaine à manifester. Des journalistes en majorité, mais aussi quelques blogueurs et de simples citoyens. Seuls des élus du Mapar ont accepté de discuter avec leurs représentants. La députée Michèle Ratsivalaka, membre du groupe pro-Rajoelina, a déploré que ce texte capital vienne en discussion en toute fin de session, sans possibilité pour les élus de débattre sur le fond. Le ministre de la communication a affirmé que le projet de loi, déjà adopté par le Sénat, avait fait l'objet d'une large concertation avec la profession et avait reçu l'aval de la communauté internationale. « *Les journalistes ne veulent pas, ne détournent pas les deniers publics, ne sont pas des trafiquants de richesses naturelles mais les autorités n'ont qu'une idée en tête, les emprisonner, afin qu'ils ne puissent pas s'exprimer* » fustige un journaliste. Pour un célèbre avocat, si le projet de loi est voté en l'état « *il appartiendra à la HCC de prendre ses responsabilités. Le peuple malgache a droit aux informations et a le droit de s'exprimer* ». Les journalistes du privé ont décrété une grève d'une journée et menacé par la suite de boycotter les informations institutionnelles.

Dans un communiqué, le Groupement des éditeurs de presse d'informations et du multimédia de Madagascar (Gepimm), « *réitère ses plus vives contestations par rapport à ce texte de loi. Il signera une rupture inévitable et irréversible du dialogue qui pourrait entraîner Madagascar dans une crise sans précédent depuis son indépendance. (...) Le Gepimm est solidaire de l'ensemble de la profession et encourage les journalistes à ne jamais renier et oublier leur mission* ». Il invite le secteur privé à faire preuve de vigilance par rap-

<sup>1</sup> Cf. le texte intégral du projet de loi : <http://p8.storage.canalblog.com/89/23/448497/111516517.pdf>

port à ce code et appelle les bailleurs de fond, la communauté internationale et la Francophonie à interpeller l'Etat. RSF évoque une « *atteinte fondamentale à la liberté de l'information* ».

**02/07 - Après d'âpres débats en commission, le vote du code de la communication a été ajourné.** 46 députés ont voté pour le report tandis que 18 ont voté contre. Les échanges, tendus, se sont limités à la question de savoir s'il y avait lieu de mettre le projet de loi au vote, sans aborder les questions de fond. En tête des défenseurs du projet de loi, le député Jaona Randriarimalala, président du groupe parlementaire HVM. Une partie des élus HVM, les élus du TIM et du Mapar se sont prononcés en faveur du report, mettant en avant la nécessité d'examiner au préalable ce texte de 220 articles en commission et de dégager un consensus. Robert Yamate, ambassadeur des Etats-Unis, a fait part de ses appréhensions et de ses inquiétudes au sujet de ce projet. Il souhaite que les discussions se poursuivent afin d'obtenir un texte consensuel. « *Le peuple se doit de rester engagé et informé* », a-t-il déclaré.

Le journaliste Joël Ralaivaohita, qui était parmi ceux qui ont participé activement à tous les ateliers relatifs à ce code de communication, a témoigné que le projet soumis aux députés n'est pas celui qui avait été conçu dans la cadre de la concertation avec la profession. Une déclaration qui confirme les propos du Pnud à travers Omer Kalameu, conseiller aux droits de l'homme. « *La presse malgache a gagné une bataille mais pas la guerre* », écrit *Midi*, qui se félicite de la solidarité des médias privés. Une quarantaine de radios à travers le pays ont diffusé des messages durant toute la journée dans le cadre de l'opération « *miara-manonja* ». Les journalistes de Toamasina ont organisé une marche silencieuse à travers la ville.

**Convocation d'une session extraordinaire du Parlement dans le prolongement de la session ordinaire qui vient de s'achever.** A l'ordre du jour, le projet de loi portant code de la communication, dont le vote a été différé, et celui créant une Cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale. Au programme également l'examen du projet de loi complétant certaines dispositions de la loi organique régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées et le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance du 22 juillet 1960 portant code de la nationalité. Tous ces textes, qui devaient être examinés au cours de la session ordinaire, n'ont pas été présentés dans les temps ou l'ont été au tout dernier moment, faisant obstacle à leur examen en commission. La loi de finances rectificative demandée par le FMI a été adoptée in extremis, à l'unanimité et sans débats. Il a en été de même pour les projets de loi sur la lutte contre la corruption et la création de Pôles anti-corruption (PAC) Ces deux derniers textes doivent encore être soumis au contrôle de constitutionnalité de la HCC.

*L'Express* écrit : les autorités n'ont pas laissé les journalistes et les activistes de la liberté d'expression jubiler trop longtemps. Moins de 24 heures après la décision de l'Assemblée nationale d'ajourner l'adoption du projet de code de la communication, le conseil des ministres a convoqué une session extraordinaire qui sera notamment consacrée à l'examen et à l'adoption du projet de loi. Le gouvernement paraît ne vouloir donner aucune chance au dialogue et persiste à vouloir faire adopter sa version du projet. Le seul point sur lequel il semble avoir lâché du lest concerne l'abrogation, par une autre loi, de l'article 20 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité Le code de la communication n'est pas le seul texte avec lequel l'exécutif tente un forcing. Le projet de loi sur la Cour spéciale en matière de délinquance économique, fiscale et financière a également fait l'objet de nombreuses remarques de la part de la société civile, mais le gouvernement tentera de le faire passer en urgence durant la session extraordinaire. « *Après plusieurs semaines d'inactivité en mai, suivies de quelques jours de course contre la montre, le Parlement se retrouve obligé par l'exécutif à adopter les yeux fermés quatre textes d'importance cruciale pour le pays et pour l'avenir de la démocratie* », conclut *L'Express*. *Midi* note qu'« *il aurait été plus logique et moins illégitime de laisser l'initiative aux députés conformément à la Constitution qui prévoit que l'Assemblée nationale est réunie en session extraordinaire, sur un ordre du jour déterminé, soit à la demande du Premier ministre après consultation du président de l'Assemblée nationale, soit à la demande de la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale* ».

**05/07 - Ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée : les stations de radio privées renouvellent l'opération «miara-manonja»** pour sensibiliser l'opinion sur le danger que représenterait selon elles le projet de loi sur le code de la communication. Tous les articles estimés liberticides et qui ont été modifiés depuis l'avant-projet initial seront analysés. L'opération couvre toutes les régions et sera étendue aux chaînes de TV. L'initiative est lancée par les journalistes membres du « *Mouvement pour la liberté d'expression* » et les patrons de presse membres du GEPIIMM. Le premier ministre réitère que « *le code de la communication à adopter au Parlement garantit la dépénalisation de la presse* » et que « *l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité relève d'un autre domaine* ». Il laisse entendre que le montant des amendes fixées par cet article 20 pourrait être revu à la baisse. Les organes de presse affichent une première page en noir et blanc, en signe de deuil.

**06/07 - Le chef de l'État affirme n'avoir jamais entendu les journalistes évoquer ni contester l'article 20 de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité.** *L'Express* rappelle que pourtant cet article avait été

contesté par les journalistes, les blogueurs et les utilisateurs des réseaux sociaux dès 2014 et que face au tollé provoqué par ce texte qui prévoit des peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans et des amendes jusqu'à 100 millions Ar en cas de diffamation d'un représentant de l'autorité publique, le gouvernement de l'époque s'est engagé à l'amender ou à le retirer.

**Le Pnud propose une rencontre avec le ministère de la communication, l'Ordre des journalistes, la société civile et le mouvement « Miara manonja »** pour leur remettre la version initiale du projet de loi qui avait reçu l'assentiment des entités impliquées dans le travail préparatoire, avant qu'il soit retouché par le pouvoir. C'est sur cette base que les partenaires vont tenter de renouer les contacts avec les élus. Les participants ont sollicité l'intervention du Système des Nations unies pour transmettre leurs revendications au pouvoir et faciliter l'instauration du dialogue.

**Les éléments de l'Emmo/reg ont quadrillé l'enceinte de l'Assemblée nationale, empêchant les journalistes qui tenaient un sit-in d'entrer dans les locaux.** Les reporters venus pour rendre compte des événements ont été éloignés. Les manifestants se sont fait prendre en photo à genoux devant les forces de l'ordre, une scène largement diffusée sur les réseaux sociaux. A l'initiative des députés, une délégation de journalistes a néanmoins pu rencontrer des membres du gouvernement. Le président de l'Ordre des journalistes, Gérard Rakotonirina, a déclaré être solidaire des professionnels qui revendiquent l'abandon de la nouvelle version du projet de loi.

**07/07 - Dialogue de sourds.** La rencontre entre les membres du gouvernement, les députés et les représentants des journalistes a échoué. Les députés ont continué de camper sur leurs positions en vue de l'adoption du projet en l'état, sous la pression de l'exécutif qui aurait menacé de dissoudre la Chambre basse en cas de nouveau report. Les professionnels s'en sont remis au Système des Nations unies qui s'est proposé de plaider leur cause auprès du pouvoir. « *Nous avons frappé à toutes les portes capables de présenter notre requête auprès du gouvernement, et le Pnud, qui a contribué au financement des travaux de consultation des parties prenantes, en fait partie* », a expliqué Iloniaina Alain, journaliste indépendant, sur les stations participant au mouvement « *miara-manonja* », répondant à ceux qui reprochent aux journalistes de recourir, une fois de plus, à des étrangers pour résoudre des questions purement nationales. Lalatiana Rakotondrazafy, journaliste et présidente du parti Freedom, a rappelé que pour faire passer la loi auprès de la commission chargée de l'examiner, le gouvernement n'a pas hésité à invoquer le financement du FMI comme enjeu de l'adoption du projet. Un enjeu pourtant aussitôt démenti par le représentant-résident, Patrick Imam : « *La question du code de la communication n'est pas du tout du ressort de notre institution et va même au-delà de notre mandat ainsi que de nos compétences qui consistent principalement à veiller sur la stabilité macroéconomique et financière de nos pays membres* ». Ne souhaitant associer son nom au bras de fer opposant les professionnels des médias aux autorités, l'UE n'a pas manqué de mettre en avant la souveraineté de Madagascar, tout en faisant part de ses « *préoccupations* » : « *Une presse libre, tant en ligne qu'hors ligne, est un élément indispensable d'une société démocratique* », rappelle-t-elle dans un communiqué.

**Loi sur la cybercriminalité : l'exécutif abroge les peines d'emprisonnement prévues par l'article 20 mais maintient les peines d'amende (qui peuvent atteindre 100 millions Ar).** [Pour mémoire, cet article de la loi sur la cybercriminalité auquel se réfère l'article 96 du projet de code de la communication médiatisée est à l'origine du mouvement de contestation lancé par la presse privée].

**08/07 - Une dizaine d'amendements sur le projet de code de la communication médiatisée adoptés en commission.** Parmi les modifications contenues dans le mémorandum déposé par les journalistes et qui ont été retenues, figure notamment l'article 125 prévoyant le droit pour les radios et TV privées d'émettre sur le plan national et régional. L'article 85 proposé par le Sénat et qui prévoit que les fonctions du directeur de publication doivent être assurées par l'actionnaire majoritaire a également été abrogé. Le détail des amendements adoptés n'a pas été divulgué.

**Le code de la communication médiatisée adopté par l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire.** 80 députés ont voté pour son adoption, un député a voté contre. « *Plus que le fond et la portée de la loi, les arguments des défenseurs du texte se sont résumés à des épanchements contre la presse* », déplore L'Express. « *La RNM et la TVM suffisent. Nul besoin des médias privés* », a notamment déclaré un élu du Sud. « *Les journalistes ne font que colporter des mensonges, désinformer et diffamer* », fustige un autre élu. Les députés Mapar ont quitté l'Assemblée et n'ont pas pris part au vote. Radio Antsiva précise que les députés du groupe TIM et des indépendants ne se sont pas exprimés. Les démarches des journalistes et du Système des Nations unies auprès de l'exécutif ne sont donc pas parvenues à entamer la détermination des élus. Comme certains d'entre eux l'ont clamé, « *la souveraineté de l'Assemblée nationale a triomphé des pressions subies* ». Peu avant le vote, le gouvernement avait convié promptement les membres du corps diplomatique à la primature pour leur exposer la position de l'exécutif sur le projet de code.

**Pour Tribune, « le processus d'adoption n'est pas clos.** Ce n'est qu'une autre bataille de perdu pour la liberté de parole, la liberté d'expression, pour la bonne gouvernance et surtout pour la transparence. Les yeux se tournent maintenant vers la HCC présidée par le professeur de droit constitutionnel, Jean-Eric Rakotoarisoa, mais aussi vers le président de la République qui aura le dernier effort à déployer, le publier ou non ».

« **Textes sur la communication : Rajaonarimampianina dans les pas de Ravalomanana** », titre **La Gazette**. « Elaborer et faire voter des textes qui servent des intérêts particuliers, plus précisément les intérêts des dirigeants au pouvoir. C'est ce que le régime Rajaonarimampianina fait avec les textes sur la communication (Code de la communication et loi sur la cybercriminalité). Cette pratique n'est pas nouvelle. Le régime Ravalomanana l'a déjà adoptée, sauf que pour lui, il s'agissait de servir les intérêts économiques de l'ex-président ».

« **Quel intérêt y a-t-il pour le régime de tenter de museler la presse ?** », s'interroge **La Vérité**, qui apporte la réponse suivante : « Il s'agit pour le pouvoir de faire en sorte que les défaillances des responsables étatiques, la mauvaise gestion au niveau de l'administration ou encore la corruption de haut vol ne puissent pas être mis au grand jour par la presse. Il semble que les gens au pouvoir ne pardonnent pas aux journalistes d'avoir divulgué des informations dérangeantes et d'être trop critiques vis-à-vis du régime. Les informations sur le prix de la robe de la première dame lors du banquet à lavoloha, dans le cadre de la célébration de la fête nationale, sont notamment restées en travers de la gorge des proches de Hery Rajaonarimampianina. Les gens au sein du régime ne supportent pas que les journalistes se soient fait l'écho des critiques de la population sur l'absence de réaction du chef de l'Etat vis-à-vis de la tragédie de Beroroha [attaque meurtrière d'un car-brousse], ou encore des coïncidences bizarres autour de l'attentat du stade de Mahamasina. L'affaire de l'exploitation aurifère de Soamahamaina, rapporté largement dans la presse, est aussi difficilement passée au niveau de l'exécutif. Le régime impute également aux journalistes la faute d'avoir trop rapporté sa mauvaise gestion de la circulation. Les routes ont pourtant fait de nombreux morts en l'espace de quelques jours dans la Grande île. Il y a quelques temps, les journalistes ont rapporté les propos d'un maire qui a cité le nom de l'actuel premier ministre et d'une proche de la première dame dans une affaire de malversation dans la région de Haute-Matsiatra. Les inspecteurs d'Etat qui ont découvert le pot aux roses sont traduits devant le conseil de discipline. Est-ce au tour des journalistes de payer le prix ? »

Selon *La Gazette*, des « enveloppes » auraient été remises aux députés pour qu'ils adoptent le code de la communication. Une pratique maintes fois dénoncée qui se perpétue...

**09/07 - Journalistes et société civile se mobilisent pour la liberté d'expression.** L'Ordre des journalistes a tenu une conférence de presse aux côtés de la plateforme des organisations de la société civile Rohy pour officialiser une coalition entre les deux entités et annoncer des actions d'interpellation de l'opinion nationale et internationale. « *Nous soutenons ce mouvement de contestation car ce texte torpille la liberté d'opinion du citoyen* », déclare Ndranto Razakamanarina, chef de file de l'Alliance Voahary Gasy, membre de la plateforme Rohy. Le mouvement a décidé d'organiser une « *grande marche pour l'enterrement de la liberté* », à travers la capitale jusqu'à la stèle pour la liberté de la presse à Analakely. Des rencontres avec les ambassadeurs sont programmées et l'action radio « *miara-manonja* » sera poursuivie. La parution d'une page satirique indiquant ce que serait l'information servie au public une fois le code adopté, est aussi prévue.

**Reporters sans frontières (RSF) et l'Union de la presse francophone (UPF) « protestent contre l'adoption par le Parlement malgache du Code de la communication, qui marque un revers pour la démocratie et la liberté d'expression »**, déclarent les deux organisations dans un communiqué conjoint. RSF et L'UPF appellent les organisations internationales à soutenir la cause de la presse malgache auprès des autorités « *pour qu'elles engagent sans tarder les modifications nécessaires* ». Les deux entités soulignent néanmoins le signal positif lancé par l'adoption en conseil des ministres du projet de modification de l'article 20 de la loi sur la cybercriminalité.

**11/07 - Code de la communication : Jean-Eric Rakotoarisoa, président de la HCC, dans une position inconfortable.** Appelé à statuer sur la constitutionnalité du texte adopté par l'Assemblée, il va devoir faire face aux nombreux appels qui lui sont adressés pour rejeter ce code jugé liberticide. L'association Liberty 32 a déjà engagé une démarche en ce sens. Le président de la HCC, lui-même ancien journaliste, directeur de rédaction du magazine hebdomadaire *DMD* (« *Dans les médias demain* ») est dans une position inconfortable. *Tribune* s'interroge : nommé par le Chef de l'Etat, devra-t-il accéder aux vœux de l'exécutif et des parlementaires et ignorer les prises de position internationales qui se sont multipliées ces derniers jours ?

**12/07 - La 42ème session de l'Assemblée parlementaire francophone (APF) réunie à Antananarivo appelle les pays membres à « laisser aux journalistes le plus grand champ possible d'activités ».** Selon le parlementaire suisse, président de la commission communication, éducation et culture de l'APF, Didier Berberat, « *il est important d'avoir des lois qui fassent en sorte que la presse puisse travailler normalement*. La presse, a-t-il expliqué, est là aussi pour informer la population, les lecteurs, les auditeurs, les téléspectateurs de ce qui se passe dans un pays ». Aucun pays en particulier n'a été cité, a-t-il affirmé, mais le sujet, non inscrit à l'ordre du jour, ne pouvait être abordé sans faire référence au bras de fer existant entre

les journalistes et les autorités malgaches. L'APF a cependant invité les médias à faire preuve de responsabilité et d'éthique. « *Il est clair que si les journalistes ne se comportent pas normalement, il doivent répondre devant la justice* », a souligné Didier Berberat. « *Il n'y a pas de raison particulière pour qu'il n'y ait pas de sanctions lorsqu'on diffame quelqu'un* », a-t-il poursuivi.

**L'ambassadeur des États-Unis, Robert Yamate, s'est dit déçu du vote du code de la communication** par le Parlement, sans qu'un dialogue ait pu s'instaurer sur les changements apportés par l'exécutif à la version initiale de l'avant-projet.

**Le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, invite six représentants de l'Ordre des journalistes à discuter avec les membres des commissions chargées d'examiner le projet de code** qui revient en deuxième lecture devant la Chambre haute. Mais selon le principe de la navette parlementaire, seuls les points sur lesquels il y a eu désaccord avec l'Assemblée nationale feront l'objet d'un nouvel examen.

**13/07 - Les journalistes membres du « Mouvement pour la liberté d'expression », accompagné de représentants de la société civile, ont tenté en vain d'effectuer une marche pacifique vers la stèle de l'Ordre des journalistes de Madagascar au centre-ville de la capitale, à Analakely.** La présence massive des forces de l'ordre au point de rassemblement d'Ankorondrano les a contraints à renoncer. La journaliste de *Free FM* et présidente du parti Freedom, Lalatiana Rakotondrazafy, a tenté de négocier avec le commandant du groupement de gendarmerie, le colonel Ravoavy, mais celui-ci a rétorqué que la marche n'avait pas été autorisée. Les journalistes se sont repliés sur un gymnase et la population massée à proximité a été invitée à les rejoindre. Un groupe d'individus a été dispersé par des jets de gaz lacrymogène. La stèle de l'Ordre des journalistes a fait l'objet d'une protection rapprochée par les forces de l'ordre dirigées par le général Florens Rakotomahanina. Trois barrages ont été dressés sur le parcours prévu pour la marche. Les militaires ont pourchassé des manifestants. Les commerçants du centre-ville ont abaissé leur rideau par précaution. Tous les camps militaires ont été consignés. L'accès à l'Assemblée nationale est désormais interdit aux journalistes. « *Tout se traitera à huis-clos dans une institution où beaucoup de députés sont des délinquants fiscaux obligés de retourner leur veste sous la menace* », écrit *L'Express*<sup>2</sup>. Dans un communiqué, les leaders du mouvement ont fait savoir qu'ils projetaient d'autres rassemblements. Ils rappellent que la marche effectuée le 30 juin jusqu'à l'Assemblée nationale avait pu se tenir sans autorisation, simplement escortée par les forces de l'ordre. Ils réitérent le caractère apolitique de leur mouvement, en dépit du fait, malencontreux, que des hommes politiques d'opposition ait jugé opportun, en plein bras de fer entre le pouvoir et la presse privée, d'exiger le départ du chef de l'État.

La secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, venue clôturer les travaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, interrogée sur la situation, a répondu en termes diplomatiques : « *Nous étions alertés de la réflexion autour de ce code de la communication. Nous avons vu comment ce texte a évolué. Ce projet évoluera. L'OIF sera là pour l'accompagnement* ».

Le syndicat des journalistes de La Réunion (SNJ Réunion-océan Indien) demande au gouvernement français de prendre position et de s'adresser au gouvernement malagasy pour lui demander de ne pas appliquer ce texte.

**14/07 - Le projet de code de la communication adopté en seconde lecture au Sénat.** Les sénateurs ont maintenu les amendements qu'ils ont apportés à l'article 85 que les députés ont modifié. 41 sénateurs ont donc décidé que le directeur de publication d'une entreprise de presse doit être soit le propriétaire, soit l'actionnaire majoritaire, soit son représentant légal. Le Groupement des éditeurs de presse d'information et multimédia de Madagascar (Gepimm) avait dénoncé cette disposition qui, selon lui, remettrait en cause la liberté d'entrepreneuriat et représenterait une menace directe pour les investisseurs opérant dans le domaine des médias. « *À moins que l'État ne souhaite décourager les propriétaires et porter atteinte à la pluralité d'opinions, au détriment de la démocratie* », avait-il conclu. « *Les risques que les dirigeants utilisent le code de la communication contre leurs adversaires politiques propriétaires des médias sont élevés avec cette disposition* », écrit *L'Express*. « *Représentant légal de l'entreprise, le directeur de publication peut facilement voir son casier judiciaire 'sali' à la moindre condamnation pour délit de presse. Ce qui pourrait constituer un obstacle à sa carrière politique. Or, le code de la communication étant volontairement vague dans ses dispositions, condamner le directeur de publication est très facile d'autant que les faits pouvant être qualifiés de délits de presse, mentionnés dans le projet de loi, sont très nombreux* », poursuit le quotidien. Les journalistes, eux aussi, ont contesté avec force cette disposition qui légaliserait l'immixtion du politique dans le contenu des journaux. Lors des travaux de commission auxquels ils avaient pris part, quelques membres du conseil de l'Ordre des journalistes avaient tenté, en vain, de sensibiliser le Sénat sur cette question. Après cette deuxième lecture, le projet de loi retournera à l'Assemblée nationale.

**La Fédération internationale des journalistes (FIJ) dénonce la mise sous tutelle des médias malgaches.** Son secrétaire général, Anthony Bellanger, exprime son inquiétude devant une violation flagrante de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. « *Les journalistes et les citoyens mal-*

<sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/42/28/448497/111624139.pdf>

*gaches méritent une presse libre et indépendante. Nous sommes très inquiets de ce tournant liberticide dans le pays », souligne-t-il.*

**15/07 - L'Assemblée nationale adopte en seconde lecture le code de la communication.** Seuls 21 députés sur 151 ont participé à la séance plénière. 18 parlementaires ont voté pour tandis que 3 ont voté contre. A propos de l'article 85 de ce projet de loi, les élus ont décidé, sous la pression du ministère de la communication, de s'en tenir à la version très controversée retenue par les sénateurs. Hery Rajaonarimampianina avait déclaré peu avant l'adoption définitive du texte que « *si cela est nécessaire les discussions sur le code peuvent être reprises* », tout en condamnant les hommes politiques « *qui sont en tête des contestations journalistiques* ». « *La minorité a donc fait sa loi, au propre comme au figuré, pour satisfaire les caprices du président. (...) Le Sénat et l'Assemblée nationale n'ont pas reculé et ont persisté dans la mauvaise voie malgré les condamnations de toutes parts entre les sessions ordinaire et extraordinaire* », écrit *L'Express* qui poursuit : « *L'Assemblée nationale a toujours servi de caution à une démocratie de façade depuis au moins quarante ans. Elle n'a jamais su se décrocher de l'étiquette de chambre croupion que Ratsiraka lui a collée aux fesses durant la période noire socialiste. À se demander si elle est d'une quelconque utilité pour un réel développement d'autant que sa composition laisse à désirer d'un mandat à l'autre. Quand des trafiquants notoires, des délinquants fiscaux, des voleurs de bœufs arrivent à y siéger sans être inquiétés, on ne peut que confectionner des lois des hors-la-loi. Quand les lois sont votées sans la moindre réflexion, à la va vite, au mieux avec de simulacres de débats pour faire monter les enchères, il n'y a pas de doute qu'elles créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent* ». « *Comme les députés l'ont revendiqué urbi et orbi lors de la rencontre avec les journalistes, ce sont eux qui détiennent le pouvoir. Dont voici la preuve tangible : 18 députés scellent le sort de la liberté d'expression de tout un pays* », déplore *Tribune*.

**A l'occasion de la réception donnée pour la fête nationale française, l'ambassadrice Véronique Voulard-Aneini déclare que « la liberté d'expression fait partie de l'Etat de droit, elle doit être garantie ».** Evoquant les prochaines échéances électorales (régionale, provinciale et présidentielle), elle ajoute que la France souhaite que ces scrutins soient organisés « *dans un climat politique apaisé où la liberté de la presse et d'expression est garantie*. (...) *Nous serons très attentifs, avec les autres partenaires du pays, à la consolidation de cette démocratie* ». La diplomate assure que son pays accompagnera Madagascar tout en étant vigilant sur les défis que le pays doit relever : lutte contre la corruption, fiabilité de la justice, meilleure répartition des richesses ou encore restauration de la sécurité.

**Le maître du Kung Fu, Avoko Rakotoarijaona, déclare : « Les journalistes qui prétendent se battre pour la liberté d'expression ont été payés et je peux vous en apporter la preuve ».** Des propos tenus lors d'un débat télévisé qui ont soulevé une vigoureuse protestation du monde de la presse. Certains s'interrogent sur les liens qui semblent unir désormais le maître Avoko et le pouvoir. « *Il doit certainement y avoir anguille sous roche* » déclare un journal local.

**16/07 - Code de la communication : les démarches de contestation se poursuivent.** Le Groupement des éditeurs de presse, d'information et multimédias (GEPIMM) et le « *Mouvement pour la liberté d'expression* », déclarent dans un communiqué : « *Nous poursuivons les démarches entamées jusqu'à épuisement de toutes les voies et recours possibles afin de faire triompher les valeurs universelles des droits de l'homme et les principes démocratiques* ». Les deux entités appellent les chefs d'institution, les membres du Parlement et organes des collectivités décentralisées à saisir la HCC « *pour faire déclarer la non-conformité de ce texte liberticide aux articles 10 et 11 de la Loi fondamentale* ». Les signataires de déclarent disposées à revenir sur le texte adopté à condition que le pouvoir s'engage à rechercher un vrai consensus.

**La défense du pouvoir s'organise face aux attaques de défenseurs de la liberté d'expression.** « *Les parlementaires, partis et organisations politiques issus de la majorité* » plaident pour « *l'alternance démocratique* », et « *condamnent la désinformation que certains véhiculent dans le seul objectif de provoquer des troubles pour tenter de renverser un régime démocratiquement élu (...) sous prétexte d'une prétendue et fallacieuse atteinte à leur liberté d'expression* ».

**18/07 - La session extraordinaire de l'Assemblée nationale s'est achevée sans que puisse être adoptés les projets de lois sur la cour spéciale en matière de délinquance économique, financière et fiscale, la refonte du FFM.** Après de vifs débats, l'ajournement a été voté par 33 élus présents dans l'hémicycle contre 20. Une majorité s'est donc dégagée pour refuser de débattre et de voter à la hâte des textes qui pourraient être déterminants pour la liste des candidats à la présidentielle de 2018. Le groupe parlementaire Mapar s'est fortement mobilisé pour s'opposer à ces projets qui pourraient menacer directement la candidature d'Andry Rajoelina. La modification de la loi sur les collectivités décentralisées a en revanche été adoptée. Le mandat des membres de la FFM actuel est échu depuis le mois de mars. Des membres de l'institution ont publié dans la presse des communiqués faisant part des problèmes financiers dont des impayés, imputables au président, le général Rabotoarison Sylvain.

Selon *Midi*, l'examen des deux projets de loi pourrait être reporté à une nouvelle session extraordinaire. « En tout cas, on s'achemine vers une pseudo-réconciliation nationale. Une réconciliation nationale qui vise à éliminer certains adversaires redoutables aux prochaines présidentielles », écrit le quotidien.

## ► Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie de novembre

**02/07 - Les Etats-Unis réitèrent leurs exigences en matière de bonne gouvernance.** « Le gouvernement est à pied d'œuvre pour redonner vie à l'économie et augmenter les investissements internationaux et locaux [mais] il doit mettre fin au fléau du trafic de ressources naturelles, éradiquer la corruption et garantir un accès équitable à l'appareil judiciaire. Oui beaucoup reste à faire, et les Etats-Unis continuent à soutenir Madagascar pour cette fin », déclare l'ambassadeur Robert Yamate.

**02/07 - Préparation du Sommet de la Francophonie : des dispositifs anti-terroristes pour sécuriser les chefs d'Etat.** Des éléments des forces de l'ordre ont été envoyés en stage au Maroc, en Egypte, en Roumanie et en Turquie. Les Nations unies et la France apportent également leur contribution pour permettre à Madagascar de disposer durant le Sommet d'éléments capables d'intervenir en cas d'actions terroristes. D'autres pays francophones comme le Canada enverront des spécialistes pour aider le gouvernement dans la sécurisation de ses invités. Le délégué général du comité d'organisation, Mamy Rajaobelina, reste optimiste quant à la sécurité du Sommet. D'après ses explications, outre les 1 500 jeunes engagés pour l'accueil des participants, 5 000 hommes seront déployés pour assurer la sécurité tout au long de ce grand rendez-vous.

**09/07 - 28 millions de dollars pour réhabiliter l'hôtel 5 étoiles qui accueillera le Sommet de la Francophonie.** Construit en 2007 pour accueillir les sommets internationaux, il a été laissé à l'abandon et nécessite une remise aux normes. Le coût des travaux sera exclusivement supporté par l'Etat malgache.

La China Harbour Engineering Company (CHEC), retenue pour la **construction de la nouvelle route de 11km reliant la capitale à l'aéroport international d'Ivato** dans le cadre de l'accueil du Sommet de la francophonie a fait appel à 104 ingénieurs et techniciens chinois, ainsi qu'à 750 ouvriers pour réaliser le projet. Le marché s'élève à 43 millions d'euros. Cette même société a remporté un marché de 10 millions d'euros concernant l'édification de la nouvelle base aéronavale d'Ivato.

**11/07 - Antananarivo placé sous très haute surveillance à l'occasion de la session de l'Assemblée des parlementaires francophones (APF) qui se tient dans la capitale,** le premier rendez-vous international de cette année 2016, qui réunit quelques 300 élus au CCI d'Ivato. Les éléments de l'Etat-major mixte opérationnel (EMMO) ont marqué de leur présence la plupart des quartiers populaires et commerciaux de la capitale. Des militaires équipés de fusils d'assaut et gilets pare-balles ont sillonné les rues, certains à grande vitesse, dans des véhicules nouvellement mis à leur disposition. L'APF a modifié son ordre du jour pour condamner le forcing du pouvoir à faire adopter son code de la communication.

**12/07 - Le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères se félicite du soutien de Madagascar dans le litige portant sur la mer de Chine méridionale** qui l'oppose aux pays de la région, notamment aux Philippines. La Chine est accusée de violer la Convention de l'ONU sur le droit maritime. La Cour permanente d'arbitrage (CPA) de La Haye doit trancher sur le statut des bancs de sable de l'archipel des Spratleys, que la Chine a poldérisés depuis 2014 et sur lesquels elle a édifié des pistes d'atterrissage et des bases navales.

Les juges de la CPA ont rejeté les revendications de Pékin, accordant une victoire aux Philippines mais provoquant une réaction virulente du président Xi Jinping.

## DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

### ► Insécurité, vindicte populaire, kidnappings

**01/07 – « La menace de l'islamisme radical inquiète les représentants des services de renseignements français et américains à Madagascar », affirme Jeune Afrique.** À quelques mois du Sommet de la Francophonie des 19 et 20 novembre, ils se sont rencontrés à la mi-juin. Les services spécialisés redouteraient notamment la création d'une base de djihadistes dans le nord de l'île. À Antananarivo, le risque de voir débarquer des éléments de Daesh munis de faux papiers et ayant transité par Istanbul, via la nouvelle ligne de Turkish Airlines, serait pris très au sérieux. Par ailleurs, selon plusieurs sources concordantes, des bateaux suspects en provenance des Comores accosteraient régulièrement dans le nord-ouest du pays en toute illégalité, profitant de la quasi-inexistence des contrôles. Un député local, un homme d'affaires indo-pakistanaï et un Comorien dirigeraient un réseau de recrutement de djihadistes. « On a relevé d'importants mouvements de fonds douteux, peut-être destinés à financer des révoltes ou à fomenter une attaque terro-

riste », confirme un conseiller du gouvernement. Signe d'une radicalisation croissante, une dizaine de petites mosquées wahhabites ont été construites en quelques mois à Mahajanga, où de plus en plus de femmes portent le voile intégral. Des sources locales mentionnent que plusieurs institutions religieuses musulmanes doivent ouvrir à Antsiranana, Toliara et Antananarivo. Le point commun de ces institutions et de ces mosquées est qu'elles sont financées par l'Arabie Saoudite via des réseaux qui sont connus pour être radicaux par les services de renseignement. Néanmoins, les premières pistes de l'enquête sur l'attentat qui a eu lieu le 26 juin au stade de Mahamasina à Antananarivo ne semblent pas relever de la menace djihadiste.

**Soupçonné d'appartenir au réseau islamique Daesh, un Malgache de 21 ans, J.M. Rakoto, a été arrêté par la police française le 30 mai à Toulouse.** Il a été repéré par la police pour ses publications sur *Facebook* de vidéos islamiques radicales et pour ses propos diffamatoires à l'encontre du pouvoir français. J.M. Rakoto s'est installé en France à l'âge de 13 ans. En partenariat avec Interpol, ce ressortissant malgache a été extradé vers Antananarivo le 13 juin. L'affaire est actuellement entre les mains de la justice malgache. Le prévenu a été placé sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora.

**02/07 - Huit bandits brandissant des armes blanches ont braqué un minibus sur la RN7 à Ambositra.** Ils avaient érigé un barrage obligeant le véhicule à s'arrêter. L'un des 18 passagers a été blessé et tous ont été dépouillés de leurs objets de valeur. Les gendarmes sont intervenus mais les braqueurs ont eu le temps de prendre la fuite. Une recrudescence d'attaques de taxi-brousses est signalée sur la RN2 qui relie la capitale à Toamasina.

**Vingt dahalo brandissant fusils de chasse et armes blanches** se sont emparés de 61 zébus appartenant à un délégué d'arrondissement à Ankisaka Maintirano. Cinq villageois ont été blessés. 130 bovidés dérobés à Masiakampy Miandrivazo par **30 dahalo armés d'une vingtaine de fusils de chasse** ont pu être récupérés au terme d'un accrochage. L'un des malfaiteurs est tombé sous les balles des forces de l'ordre. Un villageois a trouvé la mort.

**05/07 - Trois des malfaiteurs qui se sont attaqués à un car-brousse à Beroroha (Ankazoabo-Sud) sont tombés sous les balles des forces de l'ordre.** Deux autres ont été capturés vivants. L'attaque avait provoqué la mort de 31 passagers. L'opération a été menée par l'Unité spéciale anti-dahalo (USAD). Les gendarmes ont pu mettre la main sur le père d'un des dahalo abattus et sur deux autres malfaiteurs.

**11/07 - Beroroha : un gendarme abattu et un assistant parlementaire arrêté.** Après l'affaire du braquage du car-brousse ayant fait 31 morts dans cette localité le 21 juin, le chef de poste avancé a été abattu dans une embuscade tendue par une vingtaine de bandits qui l'avaient attendu de pied ferme. Les agresseurs ont pris la fuite. Selon les premiers éléments de l'enquête, ce meurtre ne serait pas sans lien avec l'opération militaire lancée suite à l'attaque du car-brousse. Une liste de 24 présumés auteurs et complices du braquage du car-brousse a été établie. Parmi les individus recherchés, 7 suspects ont été arrêtés, dont un assistant parlementaire.

**05/07 - Cinq dahalo tués dans un affrontement à Begogo Befotaka-Sud.** Le chef de bande et quatre de ses acolytes sont tombés sous les balles des gendarmes.

**07/07 - Opérations anti-dahalo dans neuf régions classées « zone rouge ».** Dans le Melaky, la traque des dahalo a été intensifiée. Sept morts sont signalés. A Miandrivazo et Mandoto, les groupements de gendarmerie des régions Vakinankaratra et Menabe ont dépêché des hommes dans une zone limitrophe entre les deux régions où se perdent les traces des troupes dérobés. « *C'est le calme plat à Betroka et ses environs. Les bandits de grand-chemin qui, pendant des années, y avaient semé la terreur, ont cessé de faire parler d'eux, depuis que l'USAD verrouille toute la zone depuis l'implantation de son camp à Mahabo Betroka* », lance le chef du service communication de la gendarmerie. Une opération est annoncée dans les régions Anosy, Atsimo Atsinanana et Ihorombe. Dans la région Bongolava, des gendarmes sont également dépêchés dans les points sensibles.

**15/07 - Deux gendarmes d'Ambato Boeny tombés dans un guet-apens ont été tués par une dizaine de bandits armés de fusils de chasse et d'armes blanches.** Les gendarmes ont été délestés de deux Kalachnikov et de leurs chargeurs. Une recrudescence d'actes de banditisme est enregistrée dans le district en cette période de récoltes. Des unités sont de ce fait déployées dans les zones à risque pour assurer une sécurité de proximité. Avertis d'un vol de bétail, les deux militaires avaient engagé une poursuite aux côtés du fokonolona avant d'être victimes de l'embuscade.

**05/07 - Affaire du conteneur d'armes saisis à Nosy-Be : un mandat d'arrêt a été lancé à l'encontre d'une ressortissante française résidant dans l'île-aux-parfums.** Le conteneur avait été embarqué en France, au port du Havre. *Madagate* s'interroge : ces armes ont-elles été expédiées à son insu ? Les a-t-elle

commandées elle-même eu égard à l'insécurité qui règne à Madagascar ? A-t-on profité de son statut de « *vazaha* » pour lui faire porter le chapeau ?

**08/07 - Course-poursuite à Betroka - Cinq tonnes de cannabis saisies dans un camion en route pour Antananarivo.** Les gendarmes ont tiré dans les roues du véhicule pris en chasse pour l'immobiliser mais les trafiquants ont pu s'échapper. Le propriétaire du poids-lourd, domicilié à Fianarantsoa, a été identifié. La consommation de cannabis explose dans la capitale où un réseau de trafiquants a été démantelé. Une importante cargaison de cannabis en provenance du Sud a été interceptée par les policiers du service central des stupéfiants. Des observateurs s'interrogent sur de possibles liens entre les réseaux de trafiquants de zébus et les trafiquants de cannabis opérant dans les zones rouges.

**16/07 - Vohémar - Trois voleurs de vanille sue pied abattus.** Un pistolet automatique de fabrication artisanale a été découvert sur trois individus tombés sous les balles des éléments de la compagnie de gendarmerie après des échanges de tirs. Quatre de leurs complices, dont une femme, ont été arrêtés, trois autres ont pu s'échapper. Les assaillants se sont emparés de 300 kg de vanille. Le comité local de sécurité a engagé une poursuite sur près de 30 km avant de tomber dans l'embuscade qui s'est soldée par la mort de trois des voleurs.

**01/07 - Vindictes populaires :** un jeune homme s'est introduit illicitement au campus de l'université d'Antsiranana. Suspecté d'avoir cambriolé des cités étudiantes et volé des téléphones portables, il a été appréhendé et brûlé vif.

**A Ambatondrazaka.** Deux individus, capturés par le fokolonona pour homicide, ont été lynchés à mort par une foule en furie au bureau de la commune, lorsqu'une personne qu'ils avaient attaquée à son domicile a succombé sur son lit d'hôpital.

**12/07 - Les vols de cloche d'église font rage.** Depuis le mois de septembre, une quarantaine de vols de cloche ont été signalés en diverses régions, relate *L'Express*. Le phénomène se généralise et inquiète au plus haut point les chefs d'église, toutes confessions confondues. Dans son dernier message, au mois de mai, les évêques évoquent un probable lien entre ces vols et la conjoncture politique. « *Est-ce pour s'enrichir ou pour empêcher les gens de ne pas entendre l'appel à la prière ?* », se sont-ils demandés.

## ► Justice, réconciliation nationale, gouvernance

**05/07 - Neuf magistrats convoqués devant le conseil de discipline du CSM.** Deux d'entre eux ont été révoqués, le premier pour « *partialité avérée* » et suspicion de corruption, le second pour abandon de poste. Deux ont reçu un avertissement, deux ont été relaxés au bénéfice du doute. Outre les neuf magistrats convoqués, cinq autres ont reçu un blâme pour violation du code d'éthique et de déontologie ou « *incompétence manifeste* ». L'identité des magistrats sanctionnés n'a pas été révélée. La session était présidée par le ministre de la Justice Charles Andriamisezana, en tant que vice-président. Pour *Midi*, « *le CSM est plus que jamais déterminé à rétablir la confiance des justiciables envers la justice, qui se trouve parmi les services publics les plus corrompus* ». La récente décision, très contestée, d'affectation de plus de 200 magistrats entrerait dans ce cadre. Resterait à s'attaquer à la réforme du recrutement des élèves-magistrats à l'École Nationale de la Magistrature et des Greffes. Le quotidien rappelle que toutes ces réformes font partie des conditionnalités des partenaires techniques et financiers. Le point de presse donné pour publier la décision du CSM siégeant en conseil de discipline, « *entre dans le cadre d'une nouvelle méthodologie de travail selon le devoir de communication et de transparence* », affirme une source judiciaire.

**06/07 - Le conseil des ministres du 22 juin a pris le décret d'application de la loi organique du 3 février 2016 portant création de la « Chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose et/ou de bois d'ébène ».** La loi avait été adoptée par les députés en décembre 2015. Une adoption plusieurs fois reportée en raison du lobbying mené par certains députés qui a retardé le processus déclenché à l'époque par le premier ministre Jean Ravelonarivo et son ministre de l'environnement Ralava Beboarimisa. La composition de la Cour spéciale, une juridiction à compétence nationale, est contestée par certains députés et opérateurs. Son mode de désignation compromettrait son indépendance. Des opérateurs dénoncent en outre l'absence de juridiction d'appel : la Cour rend ses décisions en premier et dernier ressort. Ses décisions sont néanmoins susceptibles de pourvoi en cassation. La loi prévoit à l'endroit de ceux qui sont reconnus coupables de coupe ou de tentative de coupe de bois précieux une peine de dix ans de travaux forcés assortie d'une amende allant jusqu'à 100 millions Ar.

**09/07 - Les organisations de la société civile opposées au projet de loi instituant une Cour spéciale contre la délinquance économique, financière et fiscale,** qui doit être adopté durant la session extraordinaire de l'Assemblée. Les OSC ont en effet été consultées sur la confection de l'avant-projet de loi portant création des Pôles anti-corruption (PAC). Un texte adopté durant la session ordinaire et compétente égale-

ment pour juger les mêmes faits que la Cour spéciale. « *Nous ne pouvons plus accepter le forçage du pouvoir pour faire adopter des textes favorisant la corruption qui est devenue institutionnalisée dans le pays* », lancent leurs porte-parole.

### **Long entretien à huis clos entre les quatre chefs d'Eglise du FFKM et le président de la République.**

Selon une source digne de foi, il ne s'agissait que « *d'une rencontre périodique entre le chef de l'État et le FFKM pour discuter de l'évolution du processus de réconciliation nationale* ». « *La mise en place des instruments juridiques concernant le processus, dont la loi sur la réconciliation et celle sur la Cour spéciale contre la délinquance financière, ont été au centre des discussions* », ajoute la source. Le projet de loi sur la réconciliation nationale, qui inclut également la refonte du Conseil de réconciliation Malagasy (FFM) est actuellement devant le Parlement. L'exécutif y a greffé contre toute attente la mise en place, très controversée, d'une Cour spéciale contre la délinquance économique, financière et fiscale dont la compétence porte sur les délits commis de 2002 à la fin de la Transition. « *Le risque est que la Cour serve, soit à épargner, soit à accabler une certaine catégorie de personnalités concernées par la réconciliation au gré des intérêts politiques* », argue la plateforme de la société civile Rohy. Il est fort probable que la rencontre ait été aussi l'occasion d'un échange sur les sujets sensibles du moment : projet de code de la communication et prise de position de l'Eglise catholique en faveur d'une communauté locale de la région Itasy en conflit avec une société minière chinoise.

**13/07 - La HCC a publié sur son site la liste nominative des membres de la Chambre haute qui ont effectué leur déclaration de patrimoine.** Sur les 42 sénateurs élus, seuls 29 ont rempli cette obligation à ce jour. Le sénateur Mapar Lylison René, toujours introuvable, fait partie des récalcitrants, en majorité membres du HVM. Seuls 2 sénateurs désignés sur 19 ne figurent pas dans la liste.

## **► Droits de l'enfant, droits des femmes**

### **15/07 - Lutte contre l'exploitation des enfants : 900 acteurs touristiques de huit régions s'engagent.**

Une déclaration qui fait suite à la campagne de sensibilisation menée par le ministère du tourisme, l'Office national du tourisme (ONMT), le BIT et l'Unicef. En février, un premier atelier national avait été organisé pour sensibiliser les acteurs du secteur et conduire une réflexion sur le mécanisme de suivi du code de conduite à mettre en place. Faisant suite à cette rencontre, une centaine d'acteurs du secteur se sont rassemblés pour un atelier national d'échange sur l'application du code de conduite pour la lutte contre l'Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) et le Tourisme sexuel impliquant les enfants (TSIE)<sup>3</sup>. L'objectif de cet atelier était de favoriser le partage d'expériences des acteurs du tourisme dans la mise en œuvre du code de conduite, d'identifier les forces et faiblesses des mécanismes de suivi mis en place et de convenir des indicateurs communs permettant d'assurer le respect du code par les signataires. Par ailleurs, des activités de contrôle des établissements et de suivi du respect du code de conduite par les opérateurs signataires sont depuis venues renforcer ces initiatives en collaboration avec le ministère du tourisme et l'ONTM.

### **18/07 - Un peu moins de trois mois avant la rentrée scolaire 2016-2017, le sous-financement du programme d'alimentation scolaire persiste,**

au risque de priver 150 000 élèves, d'un repas chaud et riche en micronutriments, au début de l'année scolaire. « *Il nous faut au moins six mois pour l'achat et l'acheminement des vivres aux écoles bénéficiaires, dont la plupart se trouvent dans des zones enclavées. Il est fort probable que la cantine scolaire commencera tard pour des milliers d'élèves, pour l'année scolaire suivante. Le besoin financier est estimé à 4,6 millions de dollars* », explique une source auprès du PAM. Une alerte avait déjà été lancée au premier semestre. En avril, le PAM a mentionné un besoin de 6,9 millions de dollars. « *Quelques bailleurs ont déjà confirmé leur appui à l'alimentation scolaire, dont la Norvège qui va nous accorder 1,5 million de dollars* », précise le PAM. 300 000 élèves, dont des enfants issus des régions touchées par l'insécurité alimentaire, à savoir Androy, Anosy et Atsimo Andrefana, ou encore des écoles primaires publiques de la circonscription scolaire d'Antananarivo, profitent de cet appui en alimentation.

### **05/07 - Selon une source au sein de « Focus Development Association », le projet de loi sur le code de la nationalité n'apporte aucune solution à la discrimination des femmes.**

Cette nouvelle loi stipule qu'une citoyenne malagasy peut transférer sa nationalité à son enfant mais ne peut pas le faire envers son mari étranger. Ce qui n'est pas les cas pour l'homme malagasy qui peut transmettre sa nationalité à sa compagne étrangère. On peut citer également l'impossibilité d'un enfant étranger né à Madagascar de bénéficier de la nationalité malagasy. L'UE a fait part de ses réserves sur ce projet à l'occasion du récent « *dialogue Madagascar/UE* ». Le gouvernement aurait décidé d'ajourner l'examen de ce texte, inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire. Pour *L'Express*, « *le code de la nationalité malgache évolue mais à pas de*

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/55/16/448497/111648241.pdf> - L'exploitation sexuelle des enfants demeure une vraie problématique pour Madagascar

*fourmi* ». Le projet de loi n'a pas osé aller au-delà de la nationalité de filiation et il laisse même entier le problème de l'apatridie. Les enfants issus de parents apatrides devraient rester sans nationalité quand bien même leurs parents sont nés à Madagascar. La question des immigrés qui ont perdu la nationalité de leur pays d'origine reste donc entière, malgré les pressions internationales. Le seul progrès consenti concerne le droit des femmes à transmettre automatiquement la nationalité malgache à leur progéniture. Pour le reste, la loi reste encore très discriminatoire.

## ► Médias

**06/07 - La Coalition des radios se félicite de la signature d'une convention avec L'UE pour son projet « Fagnina »** (Mise en collaboration de la société civile et des médias). Un projet qui sera mis en œuvre dans les régions Analamanga et Analanjirifo et dont l'objectif est de promouvoir les actions de la société civile à travers la production et la diffusion d'émissions et l'organisation d'événements pour la promotion de la culture de paix, la cohésion sociale, la promotion des droits humains et la bonne gouvernance.

**17/07 - « Politika », un nouveau venu dans le paysage médiatique.** Comme son nom l'indique, cette revue est centrée sur la politique. Son ambition : approfondir le débat politique dans le pays, parler moins des personnalités et plus des idées. Tous les deux mois, la revue est éditée à 1 500 exemplaires. 48 pages avec des articles long format. Le tout financé par la fondation Friedrich Ebert. Marcus Schneider, représentant de la fondation politique allemande proche du PSD et de la confédération syndicale allemande, est le directeur de la publication. « *Notre objectif c'est le renouvellement, d'une certaine manière, surtout des pratiques et des cultures politiques ici à Madagascar. [...] Politika se veut aussi un magazine activiste qui donne une plateforme à des gens (...) qui veulent répandre leur opinion et qui veulent influencer sur les débats politiques* », déclare-t-il au micro de RFI.

## ÉCONOMIE - SOCIAL

### ► Ressources naturelles, trafics, bois de rose, foncier, calamités

**02/07 - La Chambre des mines recommande l'ajournement de la révision du code minier.** La conjoncture internationale qui prévaut dans le secteur n'est pas jugée favorable à des dispositions qui auraient pour objectif d'obtenir des compagnies minières une distribution de redevances moins défavorable à l'Etat. Des Etats africains comme la RDC et le Burkina Faso auraient déjà décidé de surseoir à ces réformes. Madagascar n'aurait pas encore pris de décision. La recommandation vise également à stabiliser le cadre légal et fiscal. Pour la Chambre des mines, l'actuel code minier a fait preuve de son attractivité. Les mines jouent un rôle prépondérant dans l'économie du pays, avec une participation au PIB estimée à 2,12 %, aux recettes fiscales à 14 % et aux exportations à 30 %. Près de 40 % des IDE sont dirigés vers le secteur minier.

**13/07 - De nombreuses compagnies minières se plaignent de la suspension de la délivrance de permis miniers.** Près de 3 300 demandes de cession et de transfert seraient en instance de régularisation. 1 700 nouvelles demandes devront attendre la mise en application du nouveau code minier, annonce le ministre des mines et du pétrole, Zafilahy Ying Vah. Justifiant la suspension de la délivrance des permis, il précise : « *Si l'on divise en carré la superficie de Madagascar, on obtient 1 700 000 carrés dont 511 000 carrés constituent des aires protégées. Il ne reste plus que près de 700 000 carrés miniers exploitables. Si l'on continue à délivrer des permis, tous les carrés miniers seront réservés alors qu'avec le code minier actuel, le secteur ne contribue qu'à 2,12 % du PIB. En effet, près de 95 % des détenteurs de permis sont des spéculateurs. Il faut ainsi un plan d'engagement financier par carré et par an. Notre objectif est que l'opérateur, la population et l'Etat tirent tous profit de l'exploitation minière* ». Dans des pays comme la Zambie, l'exploitation minière contribue à près de 50 % du PIB, rappelle-t-il.

Serge Zafimahova, du Club développement et éthique (CDE), rappelle que selon l'analyse conduite par le projet Taratra (l'organe de suivi du secteur extractif de la Conférence des évêques de Madagascar) portant sur l'état et les perspectives du secteur minier à Madagascar, le régime de Transition a régularisé de faux permis. Par ailleurs, deux bases de données ont été prises en compte pour évaluer la situation en avril 2015. « *Une base A qui donne 7 324 permis et une base B en donne 12 511, soit une différence de 5 187 permis qui concerne 3 859 834 carrés* ». Ces permis portent les mêmes numéros mais la différence porte soit sur le nombre de carrés, soit sur le nom de la commune. Pour le CDE, les permis délivrés durant la Transition devraient être annulés et aucun permis ne devrait plus être accordé jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau code minier.

**06/07 - Des ressources hydroélectriques très largement sous-exploitées.** La production électrique de Madagascar est de 506 MW dont 165 MW hydroélectrique, 341 MW thermique (diesel), 27 kW solaire, 157 kW éolienne, 40 kW biomasse. La potentialité hydroélectrique théorique de Madagascar a été estimée à

7.800 MW. La consommation en bois (charbon et bois de chauffe.) est estimée à 22 millions de m<sup>3</sup>/an et représente 93 % de la consommation en énergie. A titre d'exemple, la ville Toliara, consomme 24.000 tonnes de charbon de bois/an, ce qui équivaut à 20.000 ha de forêts sèches. L'accès des ménages à électricité n'est que de 12 %, de 4,8 % seulement en zone rurale. En termes de consommation d'énergie électrique Madagascar se place au 183<sup>ème</sup> rang mondial sur 197 pays. Le gouvernement américain, à travers l'Usaid, projette de fournir 30.000 MW par le biais de son projet Power Africa et Madagascar fait partie des pays bénéficiaires.

**15/07 - Bois de rose saisis à Singapour : ajourné à plusieurs reprises, le procès est annoncé pour le 5 août.** Il pourrait compromettre plusieurs personnalités malgaches et étrangères. Une source informée avance que des noms d'anciens hommes de la Transition seront sans doute cités lors de ce procès et devront par la suite comparaître sur place. La réouverture du procès concernant les 30 000 rondins de bois de rose saisis à Singapour début 2014 fait suite à la décision de la Cour suprême de ce pays, en janvier, d'annuler la décision rendue par son tribunal de première instance d'autoriser la restitution de ces bois à son acquéreur. L'État malagasy a engagé un avocat international dont plaider sa cause.

**05/07 - « Trafic d'or : un réseau islamiste derrière le trafic à Madagascar ? » s'interroge Matv.** Des lieux de culte seraient impliqués dans du blanchiment d'argent et des trafics de richesses naturelles, croit savoir le site. Une mosquée, récemment implanté dans un village du Sud-Est déserté par ses habitants après un incendie volontaire, serait la plaque tournante de vastes trafics d'or. Un opérateur économique malgache connu dans la capitale et qui serait en lien avec des politiciens proches du pouvoir ferait fonction d'intermédiaire avec de présumés islamistes.

**04/07 - 119 tortues endémiques dissimulées dans deux sac-à-dos ont été interceptées à l'aéroport d'Ivato.** Le trafiquant, de nationalité malgache, allait s'envoler pour Shanghai sur un vol d'Air Mauritius.

**07/07 - Prises sur des trafiquants, près de 3 000 tortues de cinq espèces menacées ont été relâchées dans un centre de conservation à Tsihombe.** Le centre couvre une superficie de 200 ha. Un contrat de délégation de gestion a été signé entre le ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts et l'ONG Tortule Survival Alliance (TSA). Le centre de Tsihombe n'est qu'un refuge temporaire où les tortues braconnées seront soignées avant d'être relâchées. Le rapatriement des tortues interceptées à l'extérieur demeure problématique, hormis quelques opérations réussies avec Maurice et la Malaisie.

**19/07 - Sortie illicite de devises : 697 740 euros et 14 890 dollars saisis par les douanes à l'aéroport d'Ivato.** La Thaïlande et la Chine étaient les destinations de ces fonds, qui devaient transiter par Nairobi. La déclaration de devises que détenait le jeune passager malgache n'était que de 400 000 euros. Selon *Midi*, il ne serait pas le propriétaire des devises mais le commissionnaire d'une personnalité qui voulait acheter un camion à l'étranger et qui aurait tenté d'étouffer l'affaire par des interventions en haut lieu.

**Les douanes et la police des frontières ont découvert sur ce même vol une exportation illicite de 260 tortues protégées,** dissimulées dans deux valises. Elles étaient en partance pour Bangkok. Il s'agit de la 5ème saisie de tortues réalisée à Ivato depuis le mois de janvier. Filmé par les caméras de surveillance, le trafiquant, qui a réussi à s'échapper, serait un métis asiatique de nationalité française. Selon le WWF, environ 5 000 tortues par mois font l'objet de trafic illicite à Madagascar.

**16/07 - Crime contre l'environnement à Vohémar.** Deux braconniers ont été interpellés avec 62 lémuriens morts dans l'aire protégée d'Antsahampano Nosibe. Ces animaux ont été empoisonnés, pour faciliter leur capture. Une fois braconnés ces animaux protégés sont vendus 5 000 Ar pièce.

**04/07 - Le Collectif Tany lance une pétition en ligne<sup>4</sup> pour dénoncer un accaparement de terres par la société chinoise Jiuxing Mines dans les localités de Soamahamania et d'Arivonimamo (région Itasy).** Les organisations de la société civile expriment leur soutien à la population locale. Depuis plusieurs mois, des milliers d'habitants de Soamahamania et des fokontany environnants expriment leur opposition au projet qui vient de recevoir un permis environnemental pour l'extraction d'or, zinc, fer, plomb et béryllium de la part de l'Office National pour l'Environnement (ONE) pour une durée de 40 ans. La majorité des habitants impactés par le projet d'extraction minière soit n'a pas été consultée, soit a refusé le projet. La population soupçonne l'existence de corruption et a déposé une plainte auprès du Bianca. Elle s'oppose notamment à la disparition de la forêt de tapia, une espèce endémique, qui fait partie d'une zone protégée et dont dépendent les revenus des producteurs de soie et redoute la dégradation de son environnement. Tany note

4

[https://secure.avaaz.org/fr/petition/Amoureux de la nature et de Madagascar Sauvez la forêt naturelle de TAPIA une espèce endémique de MADAGASCAR/?aqiOuab](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Amoureux%20de%20la%20nature%20et%20de%20Madagascar%20Sauvez%20la%20foret%20naturelle%20de%20TAPIA%20une%20espece%20endemieque%20de%20MADAGASCAR/?aqiOuab)

que la délivrance de permis environnementaux portant atteinte aux droits des populations et à leur l'environnement est devenue habituelle de la part de l'ONE, comme on a déjà pu le constater lors de la délivrance d'un permis à la société Toliara Sands en vue de l'exploitation d'ilménite à Toliara. De nombreux maires, chefs fokontany et autres autorités accompagnées des membres de la société civile se sont réunis à Miariarivo pour protester contre la réalisation de ce projet minier. Le Cem/Taratra et le CDE soulignent que le pays est en danger, car les carrés miniers sont à la merci des investisseurs. Si cela continue dans ce sens, les futures générations n'auront plus de terre pour leurs propres cultures.

Le directeur général des mines précise que si le permis d'exploitation délivré à la société Jiuxing Mines pour l'exploitation d'or à Soamahamanina concerne 64 carrés miniers, pour l'heure l'exploitant n'a obtenu un permis environnemental que pour sept d'entre eux. Un contrat a été conclu entre la compagnie minière et une vingtaine de propriétaires fonciers touchés par son projet. Ce contrat a été visé par le maire de Soamahamanina. Quant à la forêt de tapia que la population juge menacée, elle relève d'un autre permis d'exploitation qui, en l'absence de permis environnemental, n'a pas encore été délivré.

**14/07 - Altercation entre la population de Soamahamanina et les forces de l'ordre.** Les gendarmes de l'Emmo Sécurité ont arraché les banderoles disposées par les habitants face à l'exploitation minière chinoise. Des gestes qui ont provoqué une réaction de colère de la population. Une marche a été organisée jusqu'au bureau de la commune pour récupérer les banderoles. Un millier de personnes venant des quartiers aux alentours de Soamahamanina se sont jointes à la marche, réclamant en même temps la liberté d'expression. Les gendarmes ont lancé des grenades lacrymogènes pour disperser la foule. Un jeune homme soupçonné d'être le leader du mouvement a été arrêté mais relâché peu après sous la pression de la foule. La conférence des évêques catholiques a renouvelé son soutien à la population de Soamahamanina. Cette contestation qui se durcit intervient au moment où le gouvernement accueille une délégation d'entrepreneurs chinois et confirme sa volonté de partenariat dans le cadre du Forum économique Chine-Afrique.

**16/07 - Une délégation du ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme s'est rendue à Soamahamanina après l'affrontement entre les forces de l'ordre et les habitants.** La ministre Onitiana Realy a reçu tour à tour les opposants et les partisans du projet minier. Ces derniers, propriétaires des terrains concernés par le périmètre minier, se disent « *victimes de persécution* » et se sentent « *menacés* » après avoir conclu les accords de compensation avec la société chinoise. La tension entre les deux camps - exacerbée par des tentatives de récupération politique - est à son comble. La ministre s'est engagée à surveiller de près son impact social. Une attention particulière sera portée au suivi de l'application du cahier des charges par la société Jiuxing Mines, au bénéfice de la population et de la région.

**18/07 - Pour Serge Zafimahova, président du Club éthique et développement (CDE), l'ONE n'a pas respecté un principe simple en matière de consultation publique concernant l'affaire de Soamahamanina.** « *Il fallait impliquer les fokonolona sans distinction pour avoir leurs avis. Or, les invitations ont été sélectives, c'est une faute du ministère chargé des mines et de l'ONE. L'ONE manque de ressources financières et techniques, d'où sa dépendance vis-à-vis des sociétés extractives qui assurent grandement son fonctionnement* » déclare-t-il.

**19/07 - L'entreprise Jiuxing Mines a décidé de suspendre pour le moment ses activités,** annonce *Midi*. « *Toutes les entreprises chinoises investissant à Madagascar doivent respecter les lois nationales, les us et coutumes ainsi que la religion de la population locale* », déclare l'ambassadeur de Chine lors de sa rencontre avec le ministre des mines. L'ambassadeur affirme cependant que les entreprises chinoises qui investissent à Madagascar « *font maintenant beaucoup d'efforts en matière de protection de l'environnement et des actions de responsabilité sociétale* ». Le diplomate a saisi l'occasion de cette rencontre pour évoquer le renforcement de la coopération économique entre les deux pays, surtout dans le domaine du secteur minier. « *L'objectif est d'avoir un partenariat gagnant-gagnant* », a-t-il conclu.

**01/07 - Nouveau bras de fer entre le ministère chargé des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement et la commune d'Antananarivo.** Objet du litige : un terrain à Andohatapenaka que la commune veut utiliser pour en faire une fourrière. Les forces de l'ordre ont empêché l'accès du site à une dépanneuse de la commune venue y déposer des véhicules. Le ministère affirme que ce terrain lui appartient et qu'il a en projet d'y construire une gare routière, conformément à une décision prise en conseil des ministres. La commune rétorque que le terrain est la propriété du groupe Tiko, qui l'a mis à sa disposition pour permettre l'assainissement du centre-ville, suite à un appel d'offres. Le terrain d'Andohatapenaka fait l'objet d'un litige entre le groupe Tiko et le ministère depuis 2015. En octobre 2015, Marc Ravalomanana avait dû renoncer à y implanter un abattoir. Mi-juin, le remblayage d'une partie du marais Masay avait déjà créé un affrontement entre la municipalité, dirigée par l'épouse de l'ancien président, et le gouvernement. *Tribune* rappelle que l'ancien président est accusé par ses adversaires de s'être approprié nombre de biens

publics et de terrains durant ses mandats, profitant de la confusion entretenue entre les intérêts de son groupe agroalimentaire et les affaires de l'Etat.

**01/07 - Un violent incendie a éclaté de nuit dans des cabanes d'un des principaux bidonvilles d'Antananarivo, entraînant la mort d'au moins trois personnes.** Une soixantaine de maisons, soit environ un quart du campement, ont été ravagées par le feu, faisant 242 sans-abri. Le quartier de Manarintsoa est l'une des zones les plus défavorisées de la capitale. Difficile d'accès, il est réputé pour sa promiscuité et la précarité de ses habitations en bois. Le premier ministre Olivier Mahafaly, qui s'est rendu sur place, a plaidé pour la construction de logements sociaux en dur.

**02/07 - Le ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène a besoin de deux milliards de dollars pour résoudre le problème d'alimentation en eau du Sud.** « *On a besoin de l'aide des partenaires techniques et financiers pour y remédier* », explique le ministre, Roland Ravatomanga. La construction d'un pipeline est en cours et devrait permettre de desservir 200 000 habitants dans la région de Tsihombe et dans la partie Ouest d'Amboasary d'ici la fin de l'année.

## ► Coopération, Banque mondiale, FMI

**01/07 - Le Japon renforce sa coopération avec Madagascar.** Trois axes d'intervention ont été retenus avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) : le développement rural et agricole, le secteur social et le développement économique. Des engagements qui entrent dans le cadre de la promotion de la prochaine session de la Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (Ticad), qui se tiendra en août à Nairobi. Selon le ministre de l'agriculture et de l'élevage, Rivo Rakotovo, Madagascar a déjà largement bénéficié du Ticad dans plusieurs secteurs. L'extension du port de Toamasina, entrant dans le cadre du projet Tatom (Projet d'élaboration du schéma directeur de développement de l'axe économique Antananarivo-Toamasina), constitue le plus gros dossier en cours d'étude avec la coopération japonaise, pour un montant de 500 millions de dollars. Des entreprises nippones ont également fait part de leur intérêt à investir à Madagascar.

**04/07 - Coopération chinoise : 200 millions de dollars pour réhabiliter le port de Manakara.** Les travaux devraient débuter en 2017. La réhabilitation de ce port du Sud-Est avait été suspendue lors de la crise politique de 2009. Les travaux devraient permettre l'embarquement et l'exportation de plus de 150 000 tonnes de produits de rente et de 200 000 tonnes de produits miniers. Figurant parmi les priorités des partenaires techniques et financiers, la réhabilitation de la voie ferrée FCE est également programmée, afin de permettre l'écoulement des produits agricoles de cette zone enclavée jusqu'au port de la côte Est.

**01/07 - Qualité des institutions et des politiques : Madagascar à la traîne, selon la Banque mondiale.** La Grande île se place au 25ème rang sur 38 pays dans le classement 2015 des pays africains ayant la meilleure qualité d'institutions et de politiques. La Banque a attribué à Madagascar la note de 3,1. Le trio de tête est composé du Rwanda, du Cap Vert et du Kenya. « *Bien qu'un certain nombre de pays restent très performants, les pays africains éligibles au soutien de l'AID accusent toujours un retard dans la qualité de leurs politiques et de leurs institutions* », déclare Albert Zeufack, économiste en chef de la Banque pour l'Afrique. La note évalue la qualité des améliorations des politiques et des institutions en utilisant 16 indicateurs de développement couvrant quatre domaines : la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques d'inclusion sociale et d'équité, ainsi que la gestion et les institutions du secteur public. Les pays sont notés sur une échelle de 1 à 6 pour chaque indicateur. La note globale correspond à la moyenne des quatre domaines.

**05/07 - Pour décrocher le programme de Facilité élargie de crédit (FEC), les autorités ont dû s'engager à contre cœur auprès du FMI à augmenter les tarifs de l'électricité.** Mais après avoir annoncé une augmentation au moment où la mission du FMI était encore au pays, le gouvernement a tenté de faire machine arrière aussitôt la mission terminée, décidant dans la foulée d'accorder de nouvelles subventions à la Jirama pour lui permettre de régler des factures de carburants. « *L'État ne cherche pas tellement à ajuster le prix de l'électricité. Nous cherchons plutôt comment limiter les impacts d'une éventuelle hausse sur le quotidien de la population* », a déclaré le chef du gouvernement en marge du dialogue politique avec l'UE. « *Le prix de revient d'un kWh est de 662 Ar pour un tarif moyen de 380 Ar par kWh auprès des consommateurs* », rappelle le responsable de la communication de l'entreprise.

**La Jirama a finalement décidé d'augmenter ses tarifs** alors que le premier ministre, Olivier Mahafaly avait encore tout récemment déclaré que cette hausse n'était pas prioritaire. La hausse serait de l'ordre de 9 % pour les ménages et de 15 à 20 % pour les entreprises. Et parallèlement, les délestages ont repris de plus belle, pénalisant lourdement les activités économiques. La fourniture en électricité reste l'éternel problème du pays et contrairement à d'autres pays du continent Africain, la Grande île n'a pas encore pris le virage des énergies renouvelables.

**07/07 - Le couple Ravalomanana en France et en Allemagne pour la recherche de financements :** l'ancien président pour la relance de son groupe Tiko, l'ancienne première dame pour la commune d'Antananarivo dont elle est maire. Lalao Ravalomanana a noué des contacts avec l'AFD pour son programme de réhabilitation de la capitale.

## ► Vie économique, climat social

**07/06 - Commerce extérieur : la France, 2ème fournisseur, voit sa part de marché se réduire** (10,3 % contre 11,3 % en 2014), **loin derrière la Chine** (24,8 %). Cependant, la France demeure le premier client de Madagascar (15,2 % des exportations) mais se trouve talonné par les Etats-Unis (12,7 % contre 8,8 % en 2014), suite à la réintégration de la Grande île dans l'Agoa en 2015. Selon les statistiques de l'Economic Development Board Of Madagascar (EDBM), les Chinois sont en première ligne en matière de création d'entreprises. Sur les 484 entreprises étrangères créées en 2015, 168 sont d'origine chinoise. La Chine dépasse ainsi la France qui n'en a créé que 110 sur la période. Une tendance qui s'est poursuivie au premier semestre 2016.

**12/07 - L'instabilité politique et le climat d'insécurité plombent le secteur du tourisme.** Les opérateurs font face à une baisse sensible des réservations et à des annulations à l'entrée dans la haute saison. L'image de Madagascar s'est fortement dégradée auprès des opérateurs étrangers depuis les attentats survenus le 26 juin et la publicité faite autour de l'insécurité qui règne sur certains axes routiers.

**Le rapport 2016 sur les technologies de l'information du World Economic Forum (WEF) place Madagascar à la 135<sup>ème</sup> place mondiale** des pays qui intègrent le mieux les NTIC à leur développement économique et social. Dans le classement des pays africains, Madagascar est en queue de peloton, et ne devance que la Mauritanie, le Burundi et le Tchad. Maurice, la nation la plus avancée d'Afrique, est à la 49<sup>ème</sup> place, les Seychelles à la 74<sup>ème</sup>.

**02/07 - Le syndicat des enseignants, le Sempama, fait part de son intention de ne pas participer aux examens officiels si ses revendications ne sont pas satisfaites d'ici le début des épreuves.** Les réponses qu'ils disent avoir obtenues jusqu'ici ne leur conviennent pas. Le Sempama revendique une augmentation de l'indemnité de logement, qui n'est actuellement que de 90 Ar. Le salaire octroyé par l'association des parents d'élèves FRAM n'est que de 110 000 Ar par mois<sup>5</sup>. Et ils ne le perçoivent que tous les 3 mois. Leur indemnité de fonction n'est que de 1 400 Ar par mois.

**Le Sempama a décidé de suspendre son mot d'ordre de grève** pour que le CEPE puisse se dérouler normalement. Le syndicat annonce cependant qu'il reprendra son mouvement dès les examens achevés. Il demande aux parents d'élèves de soutenir ses revendications.

**15/07 - Enseignement supérieur : le SECES en grève illimitée à partir du 28 juillet.** La décision a été adoptée lors du conseil national que les syndicalistes viennent de tenir. Leurs revendications touchent l'application de plusieurs décrets portant sur leurs indemnités de recherche, de risque, de logement et de transport, la révision de la grille indiciaire, la définition de l'âge de départ à la retraite et le basculement vers le système LMD. Comme les années précédentes, cette nouvelle grève risque de compromettre le déroulement de l'année universitaire...

---

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), Le Daily, La Vérité, La Gazette, La Dépêche de Madagascar, Mada24, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 18/07/16 : 1 euro = 3341 Ariary

---

<sup>5</sup> Soit 31 euros par mois